

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 3 JUILLET 2014**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 3 juillet 2014*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures huit minutes, il a plu
à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de
sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 9 Loi n^o 1 sur les crédits, 2014-2015

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi
par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.